

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Commune de Saint Aubin de Médoc - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 9 logements financés en PLUS-CD situés "Résidence les Magnolias" - Chemin de la Haude - Année 2011

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'OPH Aquitanis Habitat sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant l'opération de construction neuve de 9 logements financés en PLUS CD, dénommée « Résidence les Magnolias » située chemin de la Haude sur la commune de Saint Aubin de Médoc.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du 8 mai 1945 à Cenon et des compétences menées par notre Etablissement Public au titre du logement et du PLH, conformément aux dispositions des délibérations précédemment citées.

Conformément à la fiche 1 du RIHPV de la CUB approuvé par la délibération 2007/122 du 23 février 2007, notre établissement peut participer à hauteur de 25% du dépassement de la charge foncière de référence tel qu'il résulte du calcul de l'ANRU.

Dans ces conditions, le plan de financement de chaque opération s'établit comme suit :

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'ANRU s'élève à 130 654 euros

Participation de l'ANRU	65 327.00 euros	50 %
Participation de la Commune	33 222.00 euros	25.4 %
Participation de la CUB	32 105.00 euros	24.5 %
Total du dépassement de la charge foncière	130 654.00 euros	

Le coût global de l'opération est de 956 956 euros. Le montant total du dépassement de la charge foncière est de 130 654 euros. Au titre de la surcharge foncière, la participation de l'ANRU est de 65 327 euros représentant 50 %, la commune de St Aubin de Médoc participe à hauteur de 33 222 soit 25,4 % de la surcharge foncière.

La participation financière communautaire cette opération s'élève à 32 105 euros soit 24.5 % et sera versée dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivantes :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat,

Vu les délibérations communautaires n°2000/1009 ; 2 000/1010 et 2007/0122 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la communauté au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

Vu la délibération communautaire n°2005/0208 en date du 25 mars 2005 approuvant le projet de rénovation urbaine du quartier du 8 mai 1945 à Cenon,

Vu le mandat administratif d'un montant de 32 222 euros émis au compte de l'OPH Aquitanis au titre de la participation financière de la commune de St Aubin de Médoc à la surcharge foncière pour l'opération « Résidence les Magnolias » située chemin de la Haude, en date 15 septembre 2006,

Vu le projet de convention joint,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que ce projet de reconstitution des logements démolis au titre de l'opération du renouvellement urbain du 8 mai 1945 à Cenon est inclus dans la convention.

DECIDE :

Article 1 :

La participation de la Communauté Urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par l'opération de construction neuve de 9 logements financés en PLUS CD, dénommée « Résidence les Magnolias » située chemin de la Haude sur la commune de Saint Aubin de Médoc à hauteur de 32 105 euros maximum,

Article 2 :

L'inscription de la dépense correspondante chapitre 20417, article 204 fonction 72 programme HC09 du budget de l'exercice 2011.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 21 FÉVRIER 2011

M. VÉRONIQUE FAYET